

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2579

16 octobre 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|---|--------|
| 1492i Investments & Co S.C.A. | 123781 | H.R. Investment S.A. | 123788 |
| 2010 Capital S.A. | 123782 | KC SCI | 123791 |
| 4 Advice, S.à r.l. | 123771 | Satago | 123746 |
| 4 Good Investments S.A. | 123767 | Satago | 123760 |
| A.C.I. Holding S.à r.l. | 123783 | SICAV II (Lux) | 123752 |
| Actavis WC Holding S.à r.l. | 123781 | Spring Investments S.à r.l. | 123792 |
| Agile Capital North S.A. - SPF | 123771 | Techem Calorlux S.à r.l. | 123782 |
| Aleph Luxembourg S.à r.l. | 123783 | TECNA S.A. - Ingénieurs-Conseils | 123782 |
| Almacantar Blackfriars S.à r.l. | 123783 | Ter-Ellen S.A. | 123782 |
| Amazon Eurasia Holdings S.à r.l. | 123767 | Ter-Ellen S.A. | 123782 |
| Amazon Luxembourg S.à r.l. | 123781 | The ANGELA ALI FOUNDATION | 123767 |
| Delphinus S.à r.l. | 123788 | TOA (Lux) S.A. | 123748 |
| Di Egidio International Investissement .. | 123788 | Toucano S.A. - SPF | 123766 |
| Di Egidio International Investissement .. | 123786 | Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à r.l. | 123755 |
| ECP Africa FII S.à.r.l. | 123785 | Tuspa S.à r.l. | 123752 |
| Edmonton Holdings S.A. | 123784 | Tyco International Finance S.A. | 123755 |
| Elektra Purchase No. 17 S.A. | 123784 | Tyco International Finance S.A. | 123749 |
| Eltis | 123789 | Upside S.A. | 123780 |
| Erika Holding S.à r.l. | 123789 | Valera Holdings S.à r.l. | 123753 |
| Europe One S.A. | 123790 | VANSTAR Lux S.A. | 123780 |
| EuroYield Holding I S.à r.l. | 123784 | Vercis S.A. | 123766 |
| Evola S.A. | 123785 | Vitarium S.A. | 123760 |
| Evola S.A. | 123785 | Waterton Global Value (Luxembourg) S.à r.l. | 123759 |
| Ewolux S.à r.l. | 123784 | Waterton Global Value (Luxembourg) S.à r.l. | 123760 |
| Fidalph S.A. | 123786 | Weinberg Real Estate OPCI Holding S.à r.l. | 123756 |
| Fjord AK S.à r.l. | 123786 | Wetrust Luxembourg S.A. | 123761 |
| Forest Luxco S.à r.l. | 123789 | Wind Acquisition Holdings Finance II S.A. | 123766 |
| Frontera Capital S.à r.l. | 123789 | W.W.M. Luxembourg S.à.r.l. | 123760 |
| Gercomm 1 | 123785 | Wychwood Capital Partners S.à r.l. | 123780 |
| German Income Opportunities SICAV-FIS | 123790 | Xenilux SA | 123781 |
| Gland Mortgage S.à r.l. | 123788 | | |
| Good Energies Investments 2 (Luxem- bourg) S.à r.l. | 123790 | | |
| Holding Akemis S.à r.l. | 123791 | | |

Satago, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.824.

STATUTS

L'an deux mille treize, le trente et un juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Stefano PIERANTOZZI, économiste, né à Rome (Italie), le 5 juillet 1970, demeurant à L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; et

2. Monsieur Cesar LOPEZ PEREZ, économiste, né à Madrid (Espagne), le 6 janvier 1975, L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représenté par Monsieur Stefano PIERANTOZZI, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclarent constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "SATAGO", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet la consultance en management international.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Généralement la Société peut accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de douze Euros et cinquante Cents (12,50 EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-------|
| 1) Monsieur Stefano PIERANTOZZI, préqualifié, trois cent soixante parts sociales, | 360 |
| 2) Monsieur Cesar LOPEZ PEREZ, préqualifié, six cent quarante parts sociales, | 640 |
| Total: mille parts sociales, | 1.000 |

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. Monsieur Stefano PIERANTOZZI, économiste, né à Rome (Italie), le 5 juillet 1970, demeurant à L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. PIERANTOZZI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2013. LAC/2013/36858. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013123349/138.

(130149595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

TOA (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 81.428.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 juin 2013 que:

- le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir Messieurs Max GALOWICH, Jean-Paul FRANK et Hiroki SUDA est reconduit pour une nouvelle période de six ans.

- le mandat du réviseur d'entreprises agréé GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social au 89A, Pafbruch, L-8308 Capellen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43 298, est reconduit pour une nouvelle période de six ans.

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 10 juin 2013 que:

- Monsieur Max GALOWICH a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013123396/24.

(130149417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Tyco International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.550.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Tyco International Finance S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 29 avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 123550 (the Company). The Company has been incorporated under Luxembourg law on 20 December 2006 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary, then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 378 of 15 March 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 27 July 2012 pursuant to a deed of Me Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting at that time in replacement of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association, C N°2270 of 12 September 2012.

The Meeting is chaired by Cyrielle Thel, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Solange Wolter, private employee, professionally residing in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects Arlette Siebenaler, private employee, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

Proxy from the non-voting shareholder represented at the present Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Proxy from the voting shareholder (the Shareholder) represented at the present Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Pursuant to articles 16.3 of the Articles, the non-voting shareholder states that it has been duly informed of the agenda of the Meeting, and waives the convening notice.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that all the 100,000 (one hundred thousand) class A shares, 994,485 (nine hundred and ninety-four thousand and four hundred and eighty-five) class C shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class D shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class E shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class G shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class I shares and 1,100,000 (one million one hundred thousand) class J shares of the Company, all these shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each, representing all of the voting share capital of the Company, the share capital amounting to USD 445,000 (four hundred forty-five thousand United States Dollars) are represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notice;
2. amendment to the dates of the accounting year of the Company;
3. amendment to article 17 of the articles of the association of the Company in order to reflect the amendment under item 2. above;
4. grant of authority to any director of the Company as well as to any of Bertrand Geradin, Emmanuel Lamaud and Cyrielle Thel, lawyers of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually in the name and on behalf of the Company, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above agenda items and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and

5. miscellaneous.

III. that the Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Shareholder resolves:

- to amend and hereby amends the dates of the accounting year of the Company, so that it shall commence on 28 September and end on 27 September of the following year; and
- that the current accounting year of the Company which started on 29 September 2012 shall end on 27 September 2013 rather than on 28 September 2013.

Third resolution

The Shareholder resolves to amend and hereby amends article 17 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Accounting year.** The Company's accounting year shall begin on 28 September and shall terminate on 27 September of the following year."

Fourth resolution

The Shareholder resolves to authorise and empower any director of the Company, as well as Bertrand Gérardin, Emmanuel Lamaud and Cyrielle Thel, lawyers of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually in the name and on behalf of the Company, to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze août,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Tyco International Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 29 avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123550 (la Société). La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois le 20 décembre 2006 par acte de Me Henri Hellinckx, notaire, résidant alors à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 378 en date du 15 mars 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par plusieurs actes et pour la dernière fois par un acte du 27 juillet 2012 de Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N°2270 du 12 septembre 2012.

L'Assemblée est présidée par, Cyrielle Thel, avocate, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée, Solange Wolter, employée privée, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Arlette Siebenaler, employée privée, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

La procuration de l'actionnaire non-votant représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera de même annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

La procuration de l'actionnaire votant (l'Actionnaire) représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera elle aussi annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Selon les termes de l'article 16.3 des Statuts, l'actionnaire non-votant déclare qu'il a bien été informé de l'ordre du jour de l'Assemblée et décide de renoncer aux formalités de convocation.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que toutes les 100.000 (cent mille) actions de classe A, 994.485 (neuf cent quatre-vingt quatorze mille quatre cent quatre-vingt cinq) actions de classe C, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe D, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe E, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe F, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe G, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe H, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe I, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe J, toutes ses actions ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social votant de la Société, le capital social étant d'un montant de USD 445.000 (quatre cent quarante-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. modification des dates de l'année sociale de la Société;
3. modification de l'article 17 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus;

4. pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, ainsi qu'à Bertrand Gérardin, Emmanuel Lamaud et Cyrielle Thel, avocats chez Allen & Overy Luxembourg, chacun agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, d'accomplir toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en rapport avec cet ordre du jour; et

5. divers.

III. l'Actionnaire prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Actionnaire décide:

- de modifier et, par les présentes, modifie les dates de l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le 28 septembre et se termine le 27 septembre de l'année suivante; et

- que l'année sociale en cours de la Société qui a débuté le 29 septembre 2012 se terminera le 27 septembre 2013 au lieu du 28 septembre 2013.

Troisième résolution

L'Actionnaire décide de modifier l'article 17 des Statuts en vue de refléter la deuxième résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 17. Année sociale.** L'année sociale commence le 28 septembre et se termine le 27 septembre de l'année suivante."

Quatrième résolution

L'Actionnaire donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société ainsi qu'à Bertrand Gérardin, Emmanuel Lamaud et Cyrielle Thel, avocats chez Allen & Overy Luxembourg, chacun agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, d'accomplir toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux présentes résolutions, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire des parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. THEL, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 août 2013. Relation: LAC/2013/38318. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 août 2013.

Référence de publication: 2013123405/173.

(130149821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Tuspa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 179.404.

Il est porté à la connaissance du public que le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes avec effet à compter du 27 août 2013:

1. Selin Kürüm, né à i li (Turquie) le 14 août 1988, ayant son adresse professionnelle au Sakin Sokak, Süzer Villalari, n° 3, 34400 Istanbul, Turquie, comme gérant A pour un temps sans limitation de durée;
2. Gérard Henri Matheis, né à Luxembourg (Luxembourg) le 4 décembre 1962, ayant son adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, comme gérant B pour un temps sans limitation de durée; et
3. Sinan Omer Sar, né à Luxembourg (Luxembourg) le 5 juin 1980, ayant son adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, comme gérant B pour un temps sans limitation de durée.

Le conseil de gérance (ou, pour éviter toute confusion, si la Société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) représente et engage la Société à l'égard des tiers et en justice. Par ailleurs, dans la mesure où ils sont en fonction, un gérant A agissant conjointement avec un gérant B représentent et engagent également la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2013.

TUSPA S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2013123404/23.

(130149838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

SICAV II (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 107.426.

Suite à la démission de Monsieur Lars Dieterle du conseil d'administration de la société susmentionnée, le conseil se compose désormais comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2014:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Rudolf Koemen, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2013123361/20.

(130149564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Valera Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.095.

In the year two thousand and thirteen on the twelfth day of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Covidien Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 61.111 and with a share capital of USD 300,500 (three hundred thousand five hundred United States Dollars) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Cyrielle Thel, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The Sole Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of Valera Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 3b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 69.095 and having a share capital of USD 21,000 (twenty-one thousand United States Dollars), in order to hold an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Sole Shareholder of the Company. The Company was incorporated under Luxembourg law on 29 January 1999 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 433 of 10 June 1999. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and were last amended on 3 August 2012 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 2424 of 28 September 2012.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 21,000 (twenty-one thousand United States Dollars), divided into 42 (forty-two) shares having a nominal value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notice;
2. amendment to the dates of the accounting year of the Company;
3. amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above; and
4. power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see on behalf of the Company to any formalities in connection with items 2. and 3. above (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:

- (A) the accounting year of the Company shall begin on 28 September rather than on 29 September; and
- (B) the accounting year of the Company shall close on 27 September of the next year.

The Sole Shareholder resolves that the accounting year of the Company that started on 29 September 2012 shall close on 27 September 2013.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year begins on 28 September and ends on 27 September of the following year."

Fourth resolution

The Sole Shareholder empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see on behalf of the Company to any formalities in connection with the resolutions above (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois d'août.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Covidien Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 3b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.111 et ayant un capital social de USD 300.500 (trois cent mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Associé Unique),

ici représentée par Cyrielle Thel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Associé Unique se présente dans sa capacité d'associé unique de Covidien Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3b, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg et étant immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.095 (la Société), afin de tenir une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'Associé Unique de la Société. La Société a été constituée sous la loi luxembourgeoise le 29 janvier 1999 en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 433 du 10 juin 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 3 août 2012 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2424 du 28 septembre 2012.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à USD 21.000 (vingt-et-un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), divisé en 42 (quarante-deux) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de USD 500 (cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. modification des dates de l'année sociale de la Société;

3. modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus; et

4. pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg d'accomplir pour le compte de la Société toute formalité relative aux points 2. et 3. ci-dessus (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- (A) l'année sociale de la Société commence le 28 septembre, au lieu du 29 septembre, et
- (B) l'année sociale de la Société se termine le 27 septembre de l'année suivante.

L'Associé Unique décide que l'année sociale de la Société qui a commencé le 29 septembre 2012 se terminera le 27 septembre 2013.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 28 septembre et se termine le 27 septembre de l'année suivante.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg d'accomplir pour le compte de la Société toute formalité relative aux résolutions ci-dessus (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. THEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 août 2013. Relation: LAC/2013/38320. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 août 2013.

Référence de publication: 2013123408/140.

(130149828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Tyco International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2013.

Référence de publication: 2013123406/10.

(130150056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.268.080,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.998.

Le bilan de la société au 30.06.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013123401/12.

(130150101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Weinberg Real Estate OPCI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.524.917,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.319.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of August,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Weinberg Real Estate OPCI Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 151 319 (the Company). The Company was incorporated on 5 February 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 606 of 22 March 2010.

There appeared:

Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 138 997 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Natasha Hartrup, jurist residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds 100% of the share capital of the Company;

II. that the agenda is as follows:

(1) Waiver of the convening notice.

(2) To increase the share capital of the Company by a nominal amount of fifteen million five hundred twelve thousand four hundred seventeen euros (EUR 15.512.417,00) with the issue of fifteen million five hundred twelve thousand four hundred seventeen (15.512.417) new shares having a par value of 1 euro (EUR 1) each (the New Shares).

(3) To approve the subscription and payment in kind by Weinberg Real Estate Finance S.a r.l for the New Shares as completion of a convertible debt.

(4) To amend article 5 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase of the Company.

(5) To amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of SJ Berwin Luxembourg to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the issue of the New Shares in the share register of the Company.

(6) Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder waives the convening notice and confirms that it considers itself as duly convened. The Sole Shareholder declares that it has perfect knowledge of the agenda which has been provided to it (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifteen million five hundred twelve thousand four hundred seventeen euros (EUR 15.512.417,00) in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of fifteen million five hundred twenty four thousand nine hundred seventeen euros (EUR 15,524,917.00) by the creation and issue of fifteen million five hundred twelve thousand four hundred seventeen (15,512,417) new shares of the Company having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the subscription and payment in kind for the New Shares by Weinberg Real Estate Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with a share capital of EUR 12.500,00, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143 338 (the Subscriber) a completion of a convertible debt.

Intervention - Subscription - Payment

The Subscriber, hereby represented by Ms. Natasha Hartrup, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to:

(i) subscribe to the New Shares; and

(ii) pay up in full the New Shares by way of a contribution in kind in an amount of fifteen million five hundred twelve thousand four hundred seventeen euros (EUR 15.512.417,00) as completion of a convertible debt.

The total amount paid in in kind for the New Shares issued by the Company will be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The value of the contribution in kind of the receivable owned by the Subscriber against the Company has been certified to the notary public in a report issued by the board of managers of the Company (the Report), pursuant to which:

(i) the receivable of the Subscriber is certain, liquid, and immediately payable; and

(ii) on the date hereof, the aggregate value of such receivable is at least equal to fifteen million five hundred twelve thousand four hundred seventeen euros (EUR 15.512.417,00), which corresponds to the value of the New Shares in the share capital of the Company.

A copy of the Report, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Therefore, the Sole Shareholder and the Subscriber forming the general meeting of the shareholders of the Company (the Meeting) resolves to record the subscription and payment of the fifteen million five hundred twelve thousand four hundred seventeen (15.512.417) newly issued shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at fifteen million five hundred twenty four thousand nine hundred seventeen euros (EUR 15,524,917.00), represented by fifteen million five hundred twenty four thousand nine hundred seventeen (15,524,917.00) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) per share."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of SJ Berwin Luxembourg to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize août,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résident à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Weinberg Real Estate OPCI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151 319 (la Société). La Société a été constituée le 5 février 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire

résident à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 606 du 22 mars 2010.

A comparu:

Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (l'Associé Unique).

Ici représentée par Natasha Hartrup, juriste, résidant à Luxembourg,

en vertu de procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de la société est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant en nominal de quinze millions cinq cent douze mille quatre cent dix-sept euros (15.512.417,00 EUR) par la création et l'émission de quinze millions cinq cent douze mille quatre cent dix-sept (15.512.417) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euros (1 EUR) chacune (les Nouvelles Actions).

3. Approbation de la souscription et le paiement en nature par Weinberg Real Estate Finance S.à r.l. pour les Nouvelles Actions par capitalisation d'une dette convertible.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social spécifiée au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital visée ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de l'étude Armstrong-Cerfontaine, de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des Nouvelles Actions dans le registre de parts sociales de la Société.

6. Divers.

III. que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation et confirme qu'il se considère comme dûment convoqué. L'Associé Unique déclare qu'il a eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quinze millions cinq cent douze mille quatre cent dix-sept euros (15.512.417,00 EUR) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euros 1 euro (1 EUR) chacune, à un montant de quinze millions cinq cent vingt-quatre mille neuf cent dix-sept euros (15.524.917,00 EUR) par la création et l'émission de quinze millions cinq cent douze mille quatre cent dix-sept (15.512.417) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et le paiement en nature des Nouvelles Actions par Weinberg Real Estate Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec son siège social au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec un capital de 12.500,00 EUR, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143 338 (le Souscripteur), par capitalisation d'une dette convertible.

Intervention - Souscription - Libération

Le Souscripteur, représentée par Mme Natasha Hartrup, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare:

(i) souscrire aux Nouvelles Actions; et

(ii) de payer en totalité les Nouvelles Actions par voie d'apport en nature d'un montant de quinze millions cinq cent douze mille quatre cent dix-sept euros (15.512.417,00 EUR) par capitalisation d'une dette convertible.

Le montant total payé en nature pour Nouvelles Actions émises par la Société sera affecté au compte de capital de la Société.

La valeur de la contribution en nature de la créance détenue par le Souscripteur contre la Société a été certifié au notaire dans un rapport publié par le conseil de gérance de la Société (le Rapport), conformément à l'ou:

(i) la créance du souscripteur est certaine, liquide et exigible immédiatement;

(ii) à la date des présentes, la valeur globale de cette créance est au moins égale à quinze millions cinq cent douze mille quatre cent dix-sept euros (15.512.417,00 EUR), ce qui correspond à la valeur des Nouvelles Actions dans le partage capital de la Société.

Une copie du Rapport, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec elles.

Par conséquent, l'Associé Unique et le Souscripteur formant l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée) décide d'enregistrer la souscription et le paiement de quinze millions cinq cent douze mille quatre cent dix-sept (15.512.417) parts sociales nouvellement émises.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts, afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à quinze millions cinq cent vingt-quatre mille neuf cent dix-sept euros (15.524.917,00 EUR), représenté par de quinze millions cinq cent vingt-quatre mille neuf cent dix-sept (15.524.917) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de l'étude Armstrong-Cerfontaine, de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des Nouvelles Actions dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 6.500.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. HARTRUP et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2013. Relation: LAC/2013/38815. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 août 2013.

Référence de publication: 2013123433/190.

(130149966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Waterton Global Value (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.183.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

1^{er} dépôt le 26 juin 2012, numéro de dépôt L120106367

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013123422/14.

(130149628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Waterton Global Value (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013123423/12.

(130150019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Vitarium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 112.041.

*I. Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration en date du 21 juin 2013**3^{ème} Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide de nommer en tant que Président du Conseil d'Administration, Madame Cornelia METTLEN, administrateur, résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen en remplacement de Monsieur Christophe BLONDEAU. Cette dernière assumera cette fonction pour toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle de l'an 2017.

*II. Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon exceptionnellement au siège social le 12 juillet 2013**5^{ème} Résolution:*

L'Assemblée décide d'accepter la démission avec effet au 6 juin 2013 de Monsieur Christophe BLONDEAU en qualité d'administrateur de la société.

L'Assemblée décide de nommer avec effet avec effet au 6 juin 2013 Monsieur Philippe RICHELLE ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen en tant que nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VITARIUM S.A.

Référence de publication: 2013123419/23.

(130150109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

W.W.M. Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 21.352.

Les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013123421/10.

(130149927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Satago, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.824.

Cession de parts sociales

Il résulte, suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé du 31 juillet 2013, que les mille (1.000) parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée "SATAGO", établie et ayant son siège

social à L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sont détenues comme suit:

| | |
|---|-------|
| 1) Monsieur Stefano PIERANTOZZI, économiste, né à Rome (Italie), le 5 juillet 1970, demeurant à L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; cinquante parts sociales, | 50 |
| 2) Monsieur Cesar LOPEZ PEREZ, économiste, né à Madrid (Espagne), le 6 janvier 1975, L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, neuf cent cinquante parts sociales, | 950 |
| Total: mille parts sociales, | 1.000 |

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2013123350/21.

(130149595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Wetrust Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 179.822.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the second of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TRICAPITAL LIMITED, having its registered office at 8/F Kongling, 100 Jervois St, Sheung Wan, Hong Kong and registered with Hong Kong Companies Registry under number 1880106.

It self here duly represented by Mr Diyar YAKUBOV, director, professionally residing at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Hong Kong on 22 of March, 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

Art. 1. The name of the company is "Wetrust Luxembourg S.A." (the Company). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 4. The company's object is the following:

The Company's purpose is to offer financial and economic consulting services. The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities, which it may deem useful in accomplishment of these purposes both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company's purpose is also to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The Company can open branches in-and outside the country.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares of a par value of one euro (EUR 1) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least one member, being its sole director. Directors cannot be appointed for more than six (6) years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

The company will be bound in any circumstances and for any operations or by the sole signature of the sole director, or by the obligatory signature of the managing director of the company or by the joint signature of the managing director and an other director of the company.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Friday in June at 2.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on December 31st, 2013.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2014.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

TRICapital LIMITED, prenamed, thirty-one thousand (31,000) shares

Total: thirty-one thousand (31,000) shares

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Valuation - Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted it passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at one and that of the auditors at one.
2. The following have been appointed as director:

Mr Diyar YAKUBOV, director, born in Khorezm (Uzbekistan) on 21 of october 1981, professionally residing in L-2522 Luxembourg, 12 rue Guillaume Schneider.

3. The following has been appointed as statutory auditor: TRICAPITAL LIMITED, having its registered office at 8/F Kongling,

100 Jervois St, Sheung Wan, Hong Kong and registered with Hong Kong Companies Registry under number 1880106.

4. The term of office of the directors, the director of the daily management and the statutory auditor shall be for six years, ending at the annual general assembly of the year 2019.

5. The Company's registered office shall be in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

6. Following the faculty offered by article 7 of the articles of incorporation, the meeting delegates the daily management of the company to Mr Diyar YAKUBOV, prenamed, who has the widest powers to carry out all acts in the name of the company with his sole signature.

Declaration

The notary declares having verified the existence of the conditions required by law for the establishment of a public limited liability company (société anonyme) and states explicitly that these conditions are met.

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

TRICAPITAL LIMITED, ayant son siège social au 8/F Kongling, 100 Jervois St, Sheung Wan, Hong Kong et immatriculée auprès de Companies Registry sous le numéro 1880106,

lui-même ici représenté(e) par Monsieur Diyar YAKUBOV, administrateur, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hong Kong, le 22 mars 2013.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er}. Le nom de la société est "Wetrust Luxembourg S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 4. L'objet de la société est le suivant:

L'objet de la Société est de fournir des conseils économiques et financiers. La société peut également garantir, accorder des prêts ou aider autrement les sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des participations qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

L'objet de la Société est, également, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, qu'il peut considérer utile pour l'accomplissement de ses objets.

L'objectif de la Société est également à prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, d'acquiescer tous titres et droits par la participation, la contribution ou de l'option, de négociation ou de toute autre manière et notamment à acquiescer des brevets et licences, et développer; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, un aide, prêts, avances ou garanties, de réaliser toute opération qui est directement ou indirectement à son objet.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

La Société peut ouvrir des succursales dans et hors du pays.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions, chacune d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé d'un membre au moins, étant dans ce cas l'administrateur unique. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations, soit par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

TRICAPITAL LIMITED, prédésignée, trente et un mille (31.000) actions

Total: trente et un mille (31.000) actions

Le montant de trente et un mille euros (31.000.- EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation - Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. A été appelée à la fonction d'administrateur unique:

Monseigneur Diyar YAKUBOV, administrateur, né à Khorezm (Ouzbekistan) le 21 octobre 1981, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

- 3 A été appelé aux fonctions de commissaire:

TRICAPITAL LIMITED, ayant son siège social au 8/F Kongling, 100 Jervois St, Sheung Wan, Hong Kong

4. La durée du mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire est fixée à six ans, se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

5. Le siège de la société est établi à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

6. Faisant usage de la faculté offerte par l'article 7 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Diyar YAKUBOV, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la loi pour la constitution d'une société anonyme et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Version prépondérante

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Yakubov et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2013. LAC/2013/37324. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013123426/259.

(130149393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Toucano S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 44.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013123399/11.

(130149517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Wind Acquisition Holdings Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.

R.C.S. Luxembourg B 109.824.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 décembre 2012

Monsieur David CATALA a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 août 2013

1. Monsieur David CATALA a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. Monsieur Douwe TERPSTRA a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. Monsieur Riccardo MARSILI a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. La société anonyme ERNST & YOUNG a été renouvelée dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Wind Acquisition Holdings Finance II S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013123428/23.

(130149845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Vercis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124541/10.

(130151464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Amazon Eurasia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.887.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 120.646.

Par décision de l'associé unique de la Société en date du 2 août 2013, il a été décidé de reconnaître la démission de Monsieur Allan Lyall en tant que gérant de la Société, avec effet au 2 août 2013.

Par décision de l'associé unique de la Société en date du 15 août 2013, il a été décidé de reconnaître la démission de Monsieur Shaun McCabe en tant que gérant de la Société, avec effet au 24 août 2013.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société sera dès lors composé de:

- Timothy J. Leslie;
- Xavier Garambois;
- Eva Gehlin; et
- Jorrit van der Meulen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Pour Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013124597/21.

(130151524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

4 Good Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 4 GOOD INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013124559/11.

(130150882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

The ANGELA ALI FOUNDATION, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 23, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg F 9.663.

STATUTS

I - But de l'association

Art. 1^{er}. L'association a but non lucrative (a.s.b.l selon la Loi de 1928) dit "The Angela ALI Foundation" fondée en Août 2013 à pour but de promouvoir l'entraide entre les femmes, de rendre public et de dénoncer les exactions et violences commises contre la gente féminine, redistribuer des fonds collectés afin d'aider les femmes de la Grande Région dans le Besoin, limiter les contagions néfastes en partie dues à l'immigration telle l'excision, les crimes d'honneurs, les réseaux de prostitution.

L'association à son Siège à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg et engagée par la signature de son Président-Directeur

Art. 2. Le but de l'association est d'alerter sur les violences faites aux femmes, sur les mutilations génitales, récolter des fonds pour les redistribuer aux différentes entités, institutions et foyers en situations de besoin dans la Grande Région.

II - Administration et Fonctionnement

Art. 3. L'association est administrée par un Comité de Direction composé:

- Du Bureau
- Du Collège des Membres Fondateurs.

Le Bureau comprend le Président ainsi que le Secrétaire et le Trésorier.

La qualité de Président est compatible avec toute autre fonction ponctuelle au sein de l'association.

Les Qualités de Secrétaire ainsi que celle de Trésorier sont fixes.

Le Collège de Fondateurs comprend, outre la Personne physique ou le représentant de la ou les personnes morales qui apporteraient éventuellement une dotation, des membres nommés par elles et renouvelés par elles. En cas d'empêchement définitif de ces personnes, les nouveaux membres sont choisis par accord unanime des autres membres du Collège. En cas de désaccord au sein de ce collège, ils sont cooptés par l'ensemble du Comité de Direction.

Le Collège des "amis" de l'association comprend des personnes désignées par le Président.

La qualité de membre du Bureau de l'association est incompatible avec la qualité de membre d'un Collège éventuel autre que celui des membres fondateurs.

Le règlement intérieur précise les règles de désignation des membres des collèges autres que ceux des fondateurs, des membres de droit ou des personnalités qualifiées.

Le règlement intérieur précise les conditions dans lesquelles est procédé au renouvellement des membres du Comité de Direction.

Les membres du Comité de Direction peuvent être révoqués pour juste motif par le Bureau à la majorité des deux tiers des membres en exercice, dans le respect des droits de la défense. Toutefois, ne peuvent être révoqués les membres de droit et les personnes physiques ou morales ayant apporté une dotation éventuelle.

En cas de Décès, de Démission, d'empêchement définitif ou de révocation d'un des membres du Comité de Direction, il sera pourvu à son remplacement à la plus prochaine Commission Consultative de l'association.

Les membres du Comité de Direction sont tenus d'assister personnellement aux séances de la Commission consultative. En cas d'empêchement, un membre peut donner son pouvoir dans les conditions définies par le Règlement intérieur. Chaque membre ne peut toutefois détenir qu'un seul pouvoir.

En cas d'absences répétées sans motif valable, les membres du Comité de Direction pourront être déclarés démissionnaire d'office par celui-ci à la majorité des deux tiers des membres en exercice, dans le respect des droits de la défense. Toutefois, ne peuvent être déclarés démissionnaire d'office les membres de droit et les personnes physiques et morales ayant apporté la dotation.

Art. 3. L'association est administrée par un Comité de Direction, au nombre de membres à définir incluant:

- Le Bureau
- Le Collège des Membres Fondateurs

Le Collège des Fondateurs comprend, outre la ou les personnes physiques ou le ou les représentants de la ou des personnes morales qui apportent la dotation éventuelle, des membres nommés par elle et renouvelés par elle. En cas d'empêchement définitif de ces personnes les nouveaux membres sont choisis par accord unanime des autres membres du Collège. En cas de désaccord au sein de ce Collège, ils sont cooptés par le Bureau.

Le Collège des "Amis" de l'association comprend des personnes désignées par le Président.

A l'exception des personnes physiques ou morales ayant apporté la dotation éventuelle et des partenaires institutionnels, les membres du Comité de Direction sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable tous les deux ans. Leur mandat est renouvelable. Lors du premier renouvellement, les noms des membres sortant sont désignés par la voie du sort.

Le règlement intérieur précise les conditions dans lesquelles il est procédé au renouvellement du Comité de Direction.

Les membres du Comité de Direction peuvent être révoqué pour juste motif par le Comité de Direction à la majorité des deux tiers des membres en exercice, dans le respect des droits de la défense. Toutefois, ne peuvent être révoqués les membres du Bureau.

En cas de décès, de démission, d'empêchement définitif ou de révocation d'un membre du Comité de Direction, il sera pourvu à son remplacement à la plus prochaine séance du Comité de Direction (en Commission Consultative). Les fonctions de ce nouveau membre prennent fin à la date à laquelle aurait normalement expiré le mandat de celui qu'il ou elle remplace.

Les membres du Comité sont tenus d'assister personnellement aux séances du Comité de Direction. En cas d'empêchement, un membre peut donner son pouvoir dans les conditions définies par le règlement intérieur. Chaque membre ne peut toutefois détenir qu'un seul pouvoir.

En cas d'absences répétées sans motif valable, les membres du Comité de Direction peuvent être déclarés démissionnaires d'office par celui-ci à la majorité des deux tiers des membres en exercice, dans le respect des droits de la défense. Toutefois ne peuvent être déclarés démissionnaire d'office les personnes physiques ou morales ayant apporté la dotation ou les membres du Bureau.

Art. 4. Le Comité de Direction élit parmi ses membres un Bureau comprenant trois membres au moins, dont le Président, le Secrétaire et le Trésorier.

Le Bureau est élu pour une période de cinq ans.

Le Secrétaire et le Trésorier peuvent être révoqués, collectivement ou individuellement, pour juste motif par le Comité de Direction, dans le respect des droits de la Défense.

La révocation du Président est elle, impossible.

Le Bureau se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son Président.

Art. 5. Le Comité de Direction se réunit au moins une fois tous les six mois. Il se réunit à la demande du Président, du quart de ses membres (Le cas échéant).

Il délibère sur les questions mises à l'ordre du jour par son Président et sur celles dont l'inscription est demandée par le quart au moins de ses membres (le cas échéant).

La présence de la majorité des membres en exercice du Comité de Direction est nécessaire pour la validité des délibérations. Pour le calcul du quorum, les pouvoirs ne comptent pas. Si le quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation dans les conditions qui sont précisées par le règlement intérieur. Le Comité de Direction peut alors valablement délibérer si un quart au moins de ses membres en exercice est présent.

Sont réputés présents au sens du précédent alinéa, dans les conditions fixées par le Règlement intérieur, les membres du Comité de Direction qui participent par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification, selon les conditions prévues à cette effet dans la législation en vigueur.

Sous réserve des dispositions des articles 3,13 et 14, les délibérations du Comité de Direction sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Lorsqu'une délibération lui paraît contraire aux statuts, au règlement intérieur ou aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, n'importe qui peut demander une nouvelle délibération. Dans ce cas, le Comité de Direction se prononce à la majorité des membres en exercice, présent ou représentés.

Il est tenu procès-verbal des séances lequel est signé par deux membres du bureau dont le Président.

Les agents rétribués par l'association ou toute autre personne dont l'avis est utile peuvent être appelés par le Président à assister, avec voix consultative, aux séances du Comité de Direction.

Les membres du Comité de Direction, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Comité de Direction sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président. Cette obligation s'applique également aux membres des sous-comités créés par le Comité de Direction.

Art. 6. Les Fonctions de membres de Comité de Direction, de Trésorier ainsi que de Secrétaire sont gratuites.

Des remboursements de frais sont seulement possibles sur présentation de justificatifs, dans les conditions fixées par le Comité de Direction et selon les modalités définies par le règlement intérieur.

La rémunération du Président est sujette à une rémunération fixe ainsi qu'une portion des Fonds levés pour un maximum de 10% du Total, rétribuable selon le mode élu en Conseil.

III - Attributions

Art. 7. Le Comité de Direction règle, par ses délibérations, les affaires de l'association.

Nottament:

- 1- Il arrête le programme d'action de l'association
- 2- Il adopte le rapport qui lui est présenté annuellement par le bureau sur la situation morale et financière de l'association
- 3-Il vote, sur proposition du bureau, le budget et ses modifications ainsi que les prévisions en matière de personnel
- 4- Il reçoit, discute et approuve les comptes de l'exercice clos qui lui sont présentés par le Trésorier avec pièces justificatives à l'appui
- 5- Il adopte, sur proposition du bureau, le règlement intérieur;
- 6- Il accepte les donations et les legs et en affecte le produit et autorise, en dehors de la gestion courante, les acquisitions et les legs et en affecte le produit et autorise, en dehors de la gestion courante, les acquisitions et cessions de biens mobiliers et immobiliers, les marchés, les baux et les contrats de location, la constitution d'hypothèque et les emprunts ainsi que les cautions et garanties accordées au nom de l'association.
- 7- Il désigne un ou plusieurs commissaires aux comptes.
- 8- Il fixe les conditions de recrutement et de rémunération du personnel s'il y a lieu.
- 9- Il est tenu informé par le Président de tout projet de convention engageant l'association et délibère sur lesdites conventions.

Le Comité de Direction peut créer un ou plusieurs sous-comités chargés de l'assister dans toutes les actions menées par l'association. Leurs attributions, leur organisation et leurs règles de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur.

Il peut accorder au Président dans des conditions qu'il détermine et à charge pour le Président de lui en rendre compte à chaque réunion du Comité de Direction, une délégation permanente propre à assurer le bon fonctionnement et la continuité de l'association. Cette délégation ne peut porter que sur certaines actions revêtant un caractère d'urgence et, en dessous d'un seuil que le comité de Direction détermine, la conclusion des marchés, baux, et contrats de location et l'acceptation des cautions et garanties accordées au nom de l'association.

Il peut accorder au bureau un montant qu'il détermine, une délégation permanente pour les cessions et acquisitions de biens mobiliers et immobiliers ainsi que pour l'acceptation et l'affectation des donations et des legs, à charge pour ce dernier de lui en rendre compte à chaque réunion du Comité de Direction.

Le Bureau instruit toutes les affaires au Comité de Direction et pourvoit à l'exécution de ses délibérations.

Art. 8. Le Président représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonne les dépenses. Il peut donner délégation dans les conditions définies par le Règlement intérieur.

Le Président ne peut être représenté en Justice tant en demande qu'en défense que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale. Toutefois, le Président peut consentir à qui de droit une procuration générale pour représenter la fonction dans les litiges qui touchent à la gestion courante dans des conditions définies par le règlement intérieur.

Après avis du Comité de Direction, le Président endossera les fonctions complémentaires de Directeur de l'Association. Il embrasse ses nouvelles fonctions dans les mêmes conditions. Aucun membre du Comité de Direction en exercice ne peut exercer des fonctions de Président-Directeur.

Le Président-Directeur de l'Association dirige les Services de l'association et en assure le fonctionnement. Il dispose des pouvoirs nécessaires à l'exercice de sa mission. Il assiste de plein droit, avec voix consultative, aux réunions du Comité de Direction et du bureau.

Le Trésorier encaisse les recettes et acquitte les dépenses.

Les représentants de l'association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

Art. 9. A l'exception des opérations de gestion courante des fonds composant la dotation, les délibérations du Comité de Direction relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers composant la dotation ne sont valables qu'après approbation en commission. Il en va de même pour les délibérations portant sur la constitution d'hypothèques ou sur les emprunts.

L'acceptation des donations et legs par délibération du Comité de Direction prend effet dans les conditions prévues en commission, selon la législation en vigueur.

IV - Dotation et Ressources

Art. 10. Il n'y a pas de dotation initiale.

Les oeuvres d'art entrant dans la dotation de l'association font l'objet d'un inventaire indiquant l'affectation de chaque oeuvre. Cet inventaire est régulièrement mis à jour.

La dotation est accrue du produit des libéralités acceptées sans affectation spéciale ou dont le donateur ou le testateur ne prescrit pas l'affectation et dont la capitalisation aura été décidée par le Comité de Direction. Elle est également accrue d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles nécessaires au maintien de sa valeur. Elle peut être accrue en valeur absolue par décision du Comité de Direction.

Art. 11. Les actifs éligibles aux placements des fonds composant la dotation sont ceux prévus par les dispositions réglementaires et législatives.

Art. 12. Les ressources annuelles de l'association se composent:

- 1- Du revenu de la dotation ultérieure (à venir)
- 2- Des subventions qui peuvent lui être accordées
- 3- Du produit des libéralités dont l'emploi est décidé
- 4- Du produit des ressources créées à titre exceptionnel, et s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente
- 5- Du produit des ventes et des rétributions perçues pour service rendu

L'association établie dans les six mois qui suivent la fin de chaque exercice social, fixée au 31 Décembre de chaque année, des comptes annuels certifiés par un comptable agréé ou un commissaire aux comptes, conformément à la législation en vigueur.

V - Modification des statuts et Dissolution

Art. 13. Les présents statuts ne pourront être modifiés qu'après deux délibérations du Comité de Direction réunissant les deux tiers de membres en exercice, prises à deux mois au moins et six mois au plus d'intervalle et à la majorité des trois quarts des membres en exercice présents ou représentés.

Toutefois, une seule délibération suffit lorsque la modification a été décidée à l'unanimité des membres en exercice.

Art. 14. L'association est dissoute sur décision du Comité de Direction, prise selon les modalités prévues à l'article 13, ou en cas de retrait de l'agrément Grand Ducal.

Le Comité de direction désigne alors un ou plusieurs commissaires qu'il charge de procéder à la liquidation des biens de l'association et auxquels il confère tous les pouvoirs nécessaires pour mener à bien cette mission. Le Comité de Direction attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements poursuivant une finalité analogue, publics reconnus d'utilité publique ou à un organisme institutionnel dans les compétences de laquelle entre l'objet de l'association.

Ces délibérations sont adressées sans délai au ministre compétent ainsi qu'au registre des commerce et société aux fins de radiation.

Dans le cas où le Comité de Direction n'aurait pas pris les mesures indiquées, un arrêté Ministériel interviendrait pour y pourvoir. Les détenteurs de fonds, titres et archives appartenant à l'association s'en dessaisiront valablement entre les mains du commissaire désigné par le dit arrêté.

Art. 15. Les délibérations du Comité de Direction mentionnées aux articles 13 et 14 ne sont valables qu'après approbation Ministériel.

VI - Contrôle et Règlement intérieur

Art. 16. Le rapport annuel, le budget prévisionnel et les documents comptables mentionnés à l'article 12 sont adressés chaque année au Registre des commerces et des Sociétés (RCS).

L'Association fait droit à toute demande faite par le Ministre compétent, de visiter ses divers services afin de se faire rendre compte de leur fonctionnement. Le cas échéant ils pourront notamment désigner à cet effet un commissaire du gouvernement.

Art. 17. Un règlement Intérieur, qui précise les modalités d'application des présents statuts, est élaboré conformément à l'article 7. Il ne peut entrer en vigueur qu'après approbation du ministre compétent. Il est modifié dans les mêmes conditions;

Référence de publication: 2013124574/205.

(130150573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

4 Advice, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8063 Bertrange, 43, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 92.716.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124558/10.

(130151160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Agile Capital North S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 179.916.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of August.

Before US Maître Henri BECK, notary public, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LTA Investments Inc., with registered office at Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, registered with the Panamanian Trade and Corporation Register under number 521268,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on August 26, 2013.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing company, acting in his hereabove stated capacities, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "société anonyme":

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed by the subscriber and all those who become owners of shares issued hereafter (hereafter the «Shareholder» and collectively the "Shareholders"), a public limited liability company "Société anonyme" (hereafter the "Corporation"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), by the law of May 11, 2007 on the private wealth management company ("société de gestion de patrimoine familial") (hereafter the "SPF Law") as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The Corporation's sole purpose, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal, on one hand, of financial instruments within the meaning of the law of August 5th, 2005 on financial collateral arrangements and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

In general, the Company may take any measures to monitor and control, and perform any operation or transaction which it considers necessary or expedient for the accomplishment and development of its purpose, in the wider sense, provided that the Company does not interfere in the management of its participations, while remaining within the limits authorized by the SPF Law.

Art. 3. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Corporation will have the name of "Agile Capital North S.A. - SPF".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares.

Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the Shareholders.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Repurchase of own shares. The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with the Law.

Chapter III. Management

Art. 9. Directors, board of directors. The Corporation is managed by a board of directors composed of at least three directors. The members of the board might be split into several categories.

If the Corporation is composed of one single shareholder, it may be managed either by one sole director or by several directors, constituting a board of directors. The sole director will in this case exercise the powers granted by Law to the board of directors.

The directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 10. Meetings of the board of directors.

10.1 All meetings of the board of directors shall be held within the municipality of Luxembourg. Any meetings of the board of directors of the Corporation held outside the municipality of Luxembourg are not valid.

10.2. The board of directors elects from among its members a chairman.

10.3. The board of directors, if any, convenes upon call by the chairman or upon request of any two directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.4. Written notice of any meeting of the board of directors of the Corporation shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the board of directors of the Corporation.

10.5. Any member of the board of directors of the Corporation may be represented at any meeting of the board of directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

10.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Corporation by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7. Notwithstanding the foregoing, a decision of the board of directors of the Corporation may also be passed in writing. Such decision shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

Art. 11. Decisions of the board of directors. The board of directors may validly deliberate if a quorum of directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's directors is present or represented and with at least the presence or representation of one director of each category as the case may be. Decisions taken by the board of directors shall require the vote of the majority of the directors present or represented, with at least the favorable vote of one director of each category as the case may be.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected director(s).

Art. 12. Powers of the board of directors. The sole director or the board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of management in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Art. 13. Binding signatures. The Corporation will be bound by the signature of its sole director. In case the Corporation is administrated by a board of directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 15 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by several categories of directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signature of one director of each Category. Such requirement is not applicable in case one category is prevented from voting as per Article 16 below.

Art. 14. Day-to-day management. The sole Director or the board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 15. Liability - indemnification. The sole director or the board of directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the board of

directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 17. Powers of the general meeting of the shareholders. If the Corporation is composed of one single shareholder, the latter exercises the power granted by Law to the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

Art. 18. Annual general meeting of the shareholders. The annual general meeting of the shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the [first Monday of June] of each year at 10 a.m. at the registered office of the Corporation. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

Art. 19. Other meetings of the shareholders. Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 20. Procedure, vote.

20.1. Each Share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders, if any.

20.5. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter V. Supervision

Art. 21. Statutory auditors. The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) ("commissaire(s) aux comptes"). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Corporation with or without cause.

Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 22. Financial year. The accounting year of the Corporation shall begin on January 1st and shall terminate on the December 31st of each year.

Art. 23. Appropriation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.
The balance is at the disposal of the general meeting.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of formation of the Corporation and shall terminate on the December 31, 2014.
2. The first annual meeting of the shareholders shall be held in 2015.

Subscription

All the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by LTA Investments Inc., prenamed.

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash in the amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) to be allocated as follows: (i) thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to the share capital of the Corporation, and (ii) sixty-nine thousand Euro (EUR 69,000.-) to the share premium account of the Corporation.

The amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) is at the disposal of the Corporation, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred Euro (€ 1.600.-).

Extraordinary general meeting

The abovenamed entity, representing the entire subscribed capital, considering itself as duly convened, has adopted the following decisions:

1. The Corporation is administrated by one (1) director.
2. The following person is appointed as sole director:
 - Mr. Olivier Jarny, born on December 22nd, 1975, in Nantes, France, having his professional address at 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. Fideuro S.A., a public limited liability company having its registered office at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.304, is appointed as statutory auditor.
4. The terms of office of the sole director and statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders to be held for the approval of the annual accounts 2017.
5. The registered office of the Corporation is established at L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who knows English states that on request of the entity appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Echternach.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LTA Investments Inc., ayant son siège social à Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, République du Panama, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro 521268,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 août 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme et d'arrêter les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises (ci-après l'«Actionnaire» ou les «Actionnaires»), une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (ci-après la «Loi SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part, d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social et cela de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Agile Capital North SPF S.A. - SPF».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix de l'actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Rachat d'actions propres. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Chapitre III. Administration

Art. 9. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Les membres du conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la Société comporte un seul actionnaire, elle peut être dirigée par un administrateur unique ou par plusieurs administrateurs composant un conseil d'administration. L'administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration.

10.1. La tenue du conseil d'administration doit se faire dans la municipalité de Luxembourg. Tout conseil d'administration tenu en dehors de la municipalité de Luxembourg ne sera pas valide.

10.2. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

10.3. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.4. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

10.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

10.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.7. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Décisions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut délibérer valablement si un quorum d'administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des administrateurs de la Société est présente ou représentée, un administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté le cas échéant. Les décisions prises par le conseil d'administration nécessitent le vote de la majorité des administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un administrateur de chaque catégorie, si le conseil d'administration est divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du conseil d'administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les administrateurs concernés.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société. L'Administrateur unique ou le conseil d'administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes les actes d'administration qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son administrateur Unique. Si la Société est administrée par un conseil d'administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 15 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un administrateur de chaque catégorie. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 16 ci-dessous.

Art. 14. Gestion journalière. L'administrateur unique ou le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 15. Responsabilité, Indemnisation. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait

être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 16. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil d'administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est composé d'un actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le [premier lundi de juin] de chaque année à 10h, de chaque année au siège social de la Société. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 19. Autres assemblées générales des actionnaires. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 20. Procédure, vote.

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre V. Surveillance

Art. 21. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Chapitre VI. Année Sociale, répartition des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pourcent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Chapitre VII. - Dissolution, liquidation

Art. 24. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VIII. - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription

Toutes les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par LTA Investments Inc., préqualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) alloués comme suit: (i) trente et un mille euros (EUR 31.000,-) au capital social de la Société et (ii) soixante-neuf mille euros (EUR 69.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

La somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cents Euros (€ 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par un (1) administrateur:
2. La personne suivante est nommée administrateur unique de la Société:

- M. Olivier Jarny, né le 22 décembre 1975 à Nantes, France, ayant son adresse professionnelle au 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

3. Fideuro S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.304, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels de l'année 2017.

5. Le siège social de la Société est établi à L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 août 2013. Relation: ECH/2013/1611. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124594/476.

(130151781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Wychwood Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 170.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 02 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124546/10.

(130151074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

VANSTAR Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.165.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Août 2013.

Référence de publication: 2013124540/11.

(130151228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Upside S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 60.532.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013124539/11.

(130150861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Amazon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 176.665.

Par décision de l'associé unique de la Société en date du 12 août 2013, il a été décidé:

(i) de reconnaître la démission de Monsieur Shaun McCabe en tant que gérant de la Société, avec effet au 24 août 2013; et

(ii) de reconnaître la démission de Monsieur Gordon Willoughby en tant que gérant de la Société, avec effet au 12 août 2013.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société sera dès lors composé de:

- Timothy J. Leslie;
- Xavier Garambois;
- Eva Gehlin; et
- Jorrit van der Meulen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Pour Amazon Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013124599/22.

(130151522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Actavis WC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.004,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124592/11.

(130151894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

1492i Investments & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013124556/11.

(130150723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Xenilux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 52.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 02 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124554/10.

(130151292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

2010 Capital S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 152.720.

Par la présente, la société TONUS & CUNHA ASSOCIES SARL, 61 route de Longwy L-8080 Bertrange (ancienne adresse: 38 Arelerstrooss, L-8552 Oberpallen), immatriculé au RCSL sous le numéro B139158, dénonce en date de la présente lettre le siège social de la société 2010 CAPITAL SA, immatriculée au RCSL sous le numéro B152720

Fait à Bertrange, le 2 septembre 2013.

TONUS & CUNHA ASSOCIES SARL

Référence de publication: 2013124557/11.

(130151331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

TECNA S.A. - Ingénieurs-Conseils, Société Anonyme.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 15.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TECNA S.A. – Ingénieurs-Conseils

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013124522/11.

(130151399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Ter-Ellen S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124523/10.

(130151189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Ter-Ellen S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124524/10.

(130151334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Techem Calorlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 109, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 17.460.

Le Bilan du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124521/10.

(130151425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

A.C.I. Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 174.069.

Changements suivant les contrats de cession de parts du 14 décembre 2012:

- Ancienne situation associée:
Intertrust (Luxembourg) S.A.: 20.000 parts sociales
- Nouvelle situation associées:

| | Parts sociales |
|--|-------------------|
| America Corporation International S.à r.l., | 17.000 |
| avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande- Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B174065 | |
| Catania S.à r.l., | 3.000 |
| avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande- Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B174048 | |
| Total | <u>20.000</u> |

Luxembourg, le 3 septembre
Pour avis sincère et conforme
Pour A.C.I. Holding S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013124585/24.

(130151745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Almacantar Blackfriars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 171.105.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 2 septembre 2013

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Michael HALCROW de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 22 juillet 2013.

2. L'assemblée décide de nommer, en remplacement de Monsieur Michael HALCROW, Monsieur Jonathan PAUL, né à Exeter (Royaume-Uni) le 21 juillet 1967, demeurant professionnellement au 3, Quebec Mews, Londres, W1H 7NX en qualité de nouveau gérant de la Société, avec effet au 22 juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124596/15.

(130152074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Aleph Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 148.100.

EXTRAIT

Les adresses professionnelles de Messieurs John Drury et Louis Brenninkmeijer, gérants, ont été modifiées comme suit en date du 12 Août 2013:

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Michelin House, 81 Fulham Road, 3^{ème} étage, London SW3 6RD, Angleterre;

- Louis BRENNINKMEIJER administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Michelin House, 81 Fulham Road, 3^{ème} étage, London SW3 6RD, Angleterre.

Référence de publication: 2013124595/15.

(130151883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

EuroYield Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 144.214.

Il résulte d'une résolution prise par l'organe de gestion de la Société et datée du 23 août 2013 que le siège social de la Société a été transféré du 15 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 2 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec prise d'effet à dater du 1^{er} septembre 2013.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 23 août 2013

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 23 août 2013 que:

- Monsieur Helge Vahlenkamp a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 23 août 2013;
- Monsieur Andreas Weber, demeurant professionnellement au Wittelsbacherplatz 1, 80333 Munich, est nommé gérant de la Société avec effet au 23 août 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est donc composé de la manière suivante:

- Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Andreas Weber, demeurant professionnellement au Wittelsbacherplatz 1, 80333 Munich;
- Enrico Baldan, demeurant professionnellement au 2 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 septembre 2013.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013125276/24.

(130152622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Ewolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9556 Wiltz, 112, rue des Rochers.

R.C.S. Luxembourg B 158.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013125277/10.

(130152583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Edmonton Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 123.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013125280/12.

(130152258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Elektra Purchase No. 17 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 114.004.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 à été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125286/10.

(130152291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

ECP Africa FII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.891.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 11 juillet 2013

La durée des mandats des administrateurs est rectifiée:

- Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg – Gérant de Classe B, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018

- Hurley DODDY, employé privé, demeurant professionnellement au 1602 L Street, N.W, 6th Floor, Washington, DC 20036, USA – Gérant de Classe A, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018

- Essia AYADI, employée privée, demeurant professionnellement c/o ECP, Immeuble Miniar, Bloc B, 2^o étage, rue du Lac d'Ourmia, Les Berges d u Lac, Tunis, Tunisie – Gérante de Classe A, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018

Le mandat de Carolyn CAMPBELL, employée privée, demeurant professionnellement au 1411, 33e Rue NW, 20007 Washington, USA – Gérante de Classe A est renouvelé pour une période de 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018

Fait à Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013125279/22.

(130152423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Evola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.467.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013125296/10.

(130152441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Evola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.467.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013125297/10.

(130152550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Gercomm 1, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 115.965.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gercomm 1 S.A.

Référence de publication: 2013125319/10.

(130152658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Fjord AK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.641.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social en date du 1^{er} juillet 2013

Il résulte des délibérations prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue au siège social en date du 1^{er} juillet 2013,

1. L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte que le siège social de la Société est transféré à L – 1528 Luxembourg, 2, Boulevard de la Foire, à compter du 1^{er} juillet 2013.

2. L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte du changement d'adresse du gérant, Monsieur Aymeric KEMPF, né à Jarny (France) le 04 octobre 1969, demeurant à L - 5855 Hesperange, 8, Rue Jos Sunnen, depuis le 24 janvier 2013.

3. L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte du changement d'adresse de l'associée unique, la société HOLDING LUKEMIS S.à.r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123430, ayant son siège social à L- 1528 Luxembourg, 2, Boulevard de la Foire, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013125302/24.

(130152322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Fidalpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 114.321.

—
- L'adresse de Monsieur Arnaud Kiffer, Administrateur de la Société, est désormais la suivante:
5, Schumanswee, L-5752 Frisange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2013.

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013125307/13.

(130152342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Di Egidio International Investissement, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 2, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.447.

—
L'an deux mille treize.

Le treize août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Frédéric DI EGIDIO, dirigeant de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 7 janvier 1975, demeurant à F-57185 Vitry-sur-Orne, 25, rue Jean Burger, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui substituée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée DI EGIDIO INTERNATIONAL INVESTISSEMENT (ci-après "la Société"), avec siège social à L-1899 Kockelscheuer, 2, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 179.447, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître

Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 juillet 2013, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant en qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de 3.245.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 12.500.- EUR à 3.257.500,- EUR, par la création et l'émission de 25.960 parts sociales nouvelles de 125.- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2.- Souscription et libération des parts sociales nouvellement créées.

3.- Modification afférente de l'article six, alinéa premier, des statuts.

II.- Monsieur Frédéric DI EGIDIO, préqualifié, est le seul et unique associé de la Société.

III.- Dès lors, l'associé unique peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la Société.

IV.- Dans ces conditions, l'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de 3.245.000,-EUR (trois millions deux cent quarante-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros) à 3.257.500,- EUR (trois millions deux cent cinquante sept mille cinq cents euros), par la création et l'émission de 25.960 (vingt-cinq mille neuf cent soixante) parts sociales nouvelles de 125.- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les 25.960 (vingt-cinq mille neuf cent soixante) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par l'associé unique préqualifié, par un apport autre qu'en numéraire décrit ci-après:

Description de l'apport en nature

L'apport en nature est constitué par l'intégralité des parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit français DI EGIDIO INVESTISSEMENT, avec siège social à F-57185 Vitry-sur-Orne, 25, rue Jean Burger (France), R.C.S. Thionville numéro 524 984 556, soit 202.650 (deux cent deux mille six cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, de ladite société DI EGIDIO INVESTISSEMENT, actuellement détenues par l'associé unique de la Société.

Cet apport a fait l'objet d'une évaluation établie préalablement aux présentes en date du 26 juillet 2013 par Monsieur Frédéric DI EGIDIO, préqualifié, gérant de la société "DI EGIDIO INVESTISSEMENT", de laquelle il ressort que ledit apport est évalué à 3.245.000,- EUR (trois millions deux cent quarante-cinq mille euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie des statuts et des documents sociaux de "DI EGIDIO INVESTISSEMENT" attestant le nombre actuel de parts sociales et leur appartenance actuelle dans le chef de l'associé unique de la Société, apporteur.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Frédéric DI EGIDIO, en sa qualité d'apporteur, déclare que:

- toutes les parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- ces parts sociales sont sous forme nominative;
- il est le seul plein propriétaire de ces parts sociales et possède les pouvoirs d'en disposer;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- ces parts sociales sont librement transmissibles;
- toutes formalités seront réalisées dans les Etats respectifs aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport d'évaluation

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de gérant de la société "DI EGIDIO INVESTISSEMENT" à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, Monsieur Frédéric DI EGIDIO, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales et confirme la validité des souscription et libération.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. (alinéa premier).** Le capital social est fixé à 3.257.500,- EUR (trois millions deux cent cinquante sept mille cinq cents euros), représenté par 26.060 (vingt-six mille soixante) parts sociales de 125.- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 3.050,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, Nous notaire avons signé la présente minute.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 2013. Relation GRE/2013/3469. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013125259/85.

(130152507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Gland Mortgage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.748.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013125323/10.

(130152536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Di Egidio International Investissement, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 2, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.447.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 septembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013125260/11.

(130152527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Delphinus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 39.430.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DELPHINUS SARL

Référence de publication: 2013125257/10.

(130152694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

H.R. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 66.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013125336/10.

(130152718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Erika Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125273/9.

(130152274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Eltis, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.635.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. August 2013.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2013125289/14.

(130152265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Frontera Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,03.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.684.

Les comptes annuels audités au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Corinne Muller

Mandataire

Référence de publication: 2013125304/13.

(130152564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Forest Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.201.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social de l'associé unique Forest Cayco, a changé et doit désormais se lire comme suit: 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïmans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Forest Luxco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013125303/16.

(130152608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Europe One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 101.735.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 août 2013 à 10h00 heures au siège social de la société

L'assemblée a décidé à l'unanimité de révoquer en tant qu'administrateurs, la société Kingfisher Services S.A. et la société Auriga S.A.

Suite à cette révocation, sont nommées en tant qu'administrateurs la société Catony Inc. immatriculée au IBC des British Virgin Islands sous le numéro 461593, avec siège social, Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, 3136 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représentée par M. Robert Weirig, né le 16 novembre 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement, 7, Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven et la société Sagamore Group Inc. immatriculée au IBC du Commonwealth of the Bahamas sous le numéro 146509, avec siège social, Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, N-8188 Nassau, Bahamas, représentée par M. Robert Weirig, né le 16 novembre 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement, 7, Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

L'assemblée a décidé à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes nommé lors de la constitution de la société, à savoir la société Lighthouse Services S.à r.l, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 69.995, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diederich, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Europe One S.A.

Référence de publication: 2013125293/25.

(130152525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Good Energies Investments 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.919.

EXTRAIT

Les adresses professionnelles de Messieurs John Drury et Louis Brenninkmeijer, gérants, ont été modifiées comme suit en date du 12 Août 2013:

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Michelin House, 81 Fulham Road, 3^{ème} étage, London SW3 6RD, Angleterre;

- Louis BRENNINKMEIJER administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Michelin House, 81 Fulham Road, 3^{ème} étage, London SW3 6RD, Angleterre.

Référence de publication: 2013125324/15.

(130152807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

German Income Opportunities SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 171.567.

Die Bilanz zum 28. Februar 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 28. Februar 2013 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. September 2013.

Für German Income Opportunities SICAV-FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2013125321/15.

(130152570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Holding Akemis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.447.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social en date du 1^{er} juillet 2013

Il résulte des délibérations prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue au siège social en date du 1^{er} juillet 2013,

1. L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte que le siège social de la Société est transféré à L – 1528 Luxembourg, 2, Boulevard de la Foire, à compter du 1^{er} juillet 2013.

2. L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte du changement d'adresse du gérant et associé, Monsieur Aymeric KEMPF, né à Jarny (France) le 04 octobre 1969, demeurant à L - 5855 Hesperange, 8, Rue Jos Sunnen, depuis le 24 janvier 2013.

3. L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte du changement d'adresse de l'associée, la société S.A.F.E. International Group S.à.r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123222, ayant son siège social à L- 1528 Luxembourg, 2, Boulevard de la Foire, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013125344/24.

(130152454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

KC SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1925 Luxembourg, 28, rue Fanny Leclerc.

R.C.S. Luxembourg E 4.889.

L'an deux mil treize, le vingt-six août.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

Ont comparu:

1.- Monsieur Georges GROU, employé, né à Luxembourg, le 19 février 1971, demeurant à L-1925 Luxembourg, 28, rue Fanny Leclerc,

2.- Monsieur Franck VANRYSEL, gérant de société, né à Lille (France), le 19 avril 1979, demeurant à L-1511 Luxembourg, 191, Avenue de la Faïencerie.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant:

- Que la Société Civile Immobilière «KC SCI», établie et ayant son siège à L-1925 Luxembourg, 28, rue Fanny Leclerc, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2686 du 2 novembre 2012,

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4.889;

- Qu'elle a un capital de mille euros (1.000,- €), divisé en cent (100) parts sociales de dix euros (10,- €) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société en vertu des statuts de la société publiés comme prédit.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Monsieur Franck VANRYSEL, préqualifié, déclare céder ses cinquante parts (50) parts sociales lui appartenant dans la société KC SCI à Monsieur Jean-François DAVID, indépendant, né à Toulouse (France), le 10 janvier 1957, demeurant à L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur, qui accepte.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Prix

Le cédant et le cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de cinq cents euros (500,- €), prédit montant, que le cédant préqualifié reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire présentement, ce dont quittance et titre par le cédant.

Sur ce Monsieur Georges GROU et Monsieur Franck VANRYSEL, agissant en leur qualité de gérants de la société, déclarent accepter la susdite cession au nom de la société KC SCI conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Ils ont encore déclaré n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite Monsieur Georges GROU et Monsieur Jean-François DAVID, prénommés, en leur qualité de seuls et uniques associés de la société civile immobilière KC SCI représentant l'intégralité du capital social, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire pour laquelle ils se reconnaissent valablement convoqués, et requièrent le notaire instrumentant d'acter leurs résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de la cession de parts ci-avant mentionnée, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à mille euros (1.000,- €) divisé en cent (100) parts sociales de dix euros (10,- €) chacune, entièrement libérées et réparties comme suit:

| | |
|---|------|
| 1. Monsieur Georges GROU, préqualifié, cinquante parts | 50 |
| 2. Monsieur Jean-François DAVID, préqualifié, cinquante parts | 50 |
| total: cents parts | 100" |

Deuxième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Franck VANRYSEL en sa qualité de gérant, et lui donnent pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Les associés nomment gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-François DAVID, préqualifié.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 1.000,- €.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Grou, Vanryssel, David, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 août 2013. Relation: LAC/2013/39596. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125938/67.

(130153147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Spring Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 99.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122679/9.

(130149023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.